



## Compte rendu réunion du comité directeur de CVL du 24 septembre 2016

Membres présents : Richard DEHAIES, Alain ROBERT, Sylvain CHOFFEE, Olivier DELANNOY, Olivier NEILZ, Bruno FIEVET, Clémence LAURENT, Wilfried LEGER, Frédéric DEVAUX, Pierre COTTIN, Thierry GOILLER.

Début de séance 10h15 fin de séance 13h15

Ordre du jour (téléchargé depuis Google Drive Cotentin Vol Libre)

1. point balises: achat pioupiou, résolution des anomalies pioupiou
  2. point sites: landemer, rozel, entretien,...
  3. investissement 2016: suivi achat/revente matériel
  4. partenariat: avec cotentin nautisme <http://www.cotentin-nautisme.fr/>
  5. formation: suivi divers formation...
  6. préparation AG Détail :
  7. Cerf-volant: Convention matériel (cerf-volant) avec le club "Dans le fil du vent" [www.danslefilduvent.fr](http://www.danslefilduvent.fr)
  8. Validation cd participation aux frais des adhérents: Participation sortie féminine 2016 - proposition 60€/participante / Remboursement surcoût assurance Bi - conditions à confirmer (liste des bénéficiaires à valider : propositions, Thierry, Bruno, Wil, Olivier D,...) / remboursement Formation Biplaceur Sylvain à valider / Aide aux compétiteurs
  9. Projet sortie club 2017 - stage SIV - quelle participation di CVL ?: Pierre Cottin a lancé une enquête d'intérêt pour participer collectivement à un SIV... Le CVL soutient-il cette sortie et si oui sous quelle forme ?
  10. arrivée paraplane
  11. gestion accès maneyrol: suite destruction de la clé commune. comment fait-on? nouveau point sur qui détient une clé
  12. sitousavol : exclusion des personnes envoyant des sms inutiles
  13. site web: diverses mises à jour à prévoir
- Questions diverses...

En préambule, le président Richard DEHAIES souhaite la bienvenue à Pierre COTTIN qui rejoint le CD suite à la démission de Jacques et Nathalie FRESNE.

### 1. Point balises

La Pioupiou 316 actuellement en exploitation présente un défaut de fabrication et s'arrête automatiquement au bout de 90 jours. Elle doit partir en SAV car elle est encore sous garantie. Frédéric DEVAUX supervise avec l'aide d'Alain ROBERT et Jacques FRESNE pour rassembler les éléments de l'historique de cette balise. La Pioupiou 576 remplacera la 316 sur le mât du toit au camp Maneyrol. L'ancienne balise FFVL, remise en état par Alain et Fred est disponible et nous souhaitons la placer à Omonville. Fred avait eu l'accord de la municipalité pour qu'elle soit placée sur un des mâts d'éclairage côté Est du terrain de foot, à condition que l'installation soit assurée par un professionnel (mât à bascule). Fred et Pierre testent la balise et reprennent contact avec la municipalité pour avoir confirmation que leur accord tient toujours. Clémence LAURENT va interroger Emmanuel COULLIE, qui travaille à la CCH, pour essayer d'avoir l'intervention de leurs équipes.

### 2. Point sites

#### a) Landemer

Le petit triangle près de l'entrée où nous avons l'habitude de nous garer n'est plus accessible et il y a peu d'espoir qu'il le redevienne car l'agriculteur a défriché le fond du terrain qui communique désormais avec les champs. Nous devons donc nous garer au parking de Landemer. L'ancien terrain militaire (en direction du Castel Vendon) a été cédé au Conservatoire du Littoral. Richard les contacte pour voir si on pourrait aménager un espace pour nous garer à l'entrée du chemin.

b) Omonville

Nous rappelons qu'en théorie nous devons nous garer au carrefour avec la D45 (après dépose de notre matériel) et non pas là où nous nous garons (lorsque nous trouvons de la place) car nous devons laisser la voie libre pour les tracteurs. Les bords du chemin juste avant d'arriver là où nous garons d'habitude ont été défrichés ce qui laisse éventuellement plus de la place pour nous garer, toujours à condition de ne pas bloquer le passage aux tracteurs.

c) Diélette

La location à Mr Sarchet reste la meilleure option car avec la vente de l'herbe et l'aide de la Ligue le coût est faible pour CVL. L'achat comporterait un gros risque dans la mesure où ce site est toujours menacé par la présence de EDF-Flamanville. Une opération de défrichage sera bienvenue pour supprimer les ronces qui obstruent le passage au niveau du talus entre le bas et le haut du déco. Des panneaux d'information du public sont prévus (Prop privée, etc...)

d) Ecalgrain

Une remise en état du panneau d'information est nécessaire.

3. **Investissement 2016**

Une occasion se présente pour acquérir un biplace Advance Bi-Beta 5 (41 m<sup>2</sup>) d'occasion mais il faut décider ce WE. Le Comité Directeur donne son accord à Olivier DELANNOY pour acheter cette aile. En parallèle le CD décide la vente du Paratech complet (avec sellette pilote et secours au prix de 1000 €). Les membres du club potentiellement intéressés sont prioritaires.

Une sellette de pilote est aussi recherchée pour remplacer celle du BGD qui est nettement trop petite. Le CD donne le feu vert à Olivier D pour rechercher ce matériel d'occasion.

Wilfried LEGER est chargé d'acheter deux casques passager qui manquent.

4. **Partenariat**

Olivier DELANNOY et Sylvain CHOFFEE sont en contact avec le Rotary Club et l'Association des Paralysés de France. Cette dernière souhaiterait faire voler des personnes en fauteuil et Curt est partant. Oliver et Sylvain pensent que cette action devrait recueillir les encouragements du Rotary Club et probablement un soutien financier.

Le partenariat avec Cotentin nautisme pose divers problèmes techniques pour des biplaces et nous ne donnerons pas de suite.

5. **Formations**

a) Stage de formation d'animateur souhaité par Wilfried LEGER.

CVL participera aux frais de déplacement (à Caen) sous forme d'IK à déterminer.

b) Formations Q-bi

CVL soutient la formation et l'activité Q-bi et les modalités de ce soutien doivent être clairement établies dans notre règlement intérieur.

c) école FFVL en milieu scolaire

Suite à sa formation, Sylvain CHOFFEE ouvre une école en milieu scolaire lui permettant d'initier des scolaires au parapente par la pratique au sol. Il souhaite établir une convention avec CVL pour utiliser les ailes de gonflage. Sa demande est soumise au vote à main levée : unanimité "pour".

6. **Prépa AG 2016**

a) Proposition de date : Samedi 17 décembre 2016.

Richard contacte AGCAM pour s'assurer de la disponibilité des locaux au camp Maneyrol.

Une réunion de préparation par le CD est proposée samedi 19 novembre 2016 en fin de journée au cas où ça vole.

b) Renouvellement complet du CD et démission du président

c) Bruno FIEVET veille au formalisme des documents produits par l'AG pour transmission dans les règles à la préfecture selon les instructions de Madame MOTTIN Elodie - DDCS 50/PPJSVA/UPVA [elodie.mottin@manche.gouv.fr](mailto:elodie.mottin@manche.gouv.fr) (cf PJ)

d) Richard supervise la révision des statuts pour introduire notre règlement interne.

e) Wilfried fait un mail d'information des adhérents (fait le jour même) pour les informer de la date de l'AG et de la démission de Richard DEHAIES.

7. **Cerf-volant**

Le CD donne son accord pour que le matériel Cerf-volant CVL soit prêté à l'association "Au fil du vent" (n° FFVL 08016) dans le cadre d'une convention qui sera établie entre les 2 assoc.

## 8. Participations de CVL

- a) Sortie féminine 2016 dans les Côtes d'Armor (Angélique, Chantal, Claire, Sandrine, Anaïs). Dans la ligne des directives nationales et fédérales en matière de soutien au sport féminin, CVL propose d'accorder un montant forfaitaire de 50€ aux participantes sans autre justificatif. Décision soumise au vote : "Pour"= 6; "Contre"=3; "Abstention"=1.
- b) Compétition  
Dans la ligne des directives nationales et fédérales en matière de soutien au sport de haut niveau, CVL maintient sa participation aux frais engagés par Nathalie et Denis sur justificatifs et selon des modalités à préciser. Décision soumise au vote : "Pour"= 7; "Contre"=2; "Abstention"=1.
- c) Biplaceurs  
Frais supplémentaire de la licence par rapport à la simple licence volant: Remboursement sous réserve de réaliser au minimum 3 biplaces "payants" pour CVL. CVL propose d'augmenter ce quota à 5 biplaces "payants" pour CVL. Décision soumise au vote : "Pour"= 7; "Abstention"=3

## 9. Sorties club

- a) Stage de pilotage avec plaine altitude en 2017.  
La possibilité d'une participation de CVL a été évoquée. S'il avait lieu, un versement serait directement fait à l'école et viendrait en déduction des règlements faits par chaque pilote. La décision n'est pas encore prise.
- b) Voyages Maroc, Andalousie,  
Ces projets n'ont pas été réalisés en 2016

## 10. Arrivée Paraplaine Philippe JOFFRE

Nous restons vigilants à propos de l'arrivée de Paraplaine pour ne pas vivre les mésaventures causées par Philippe JOFFRE dans les autres clubs normands.

## 11. Clé Camp Maneyrol détruite dans l'incendie du véhicule de Frédéric DEVAUX

Curt a donné sa clé à Fred, qui habite à Vauville. Will crée un fichier (à compléter) pour faire le suivi des clés du camp maneyrol sur le drive de CVL.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/11TCofDP8cxHmXU8hXVdiQ3MIZNLst6v8XK63lhkRMT0/edit?usp=sharing>

## 12. Sitoucavol

La boîte vocale CVL a encore été utilisée par des pilotes destinataires de façon abusive, ce qui menace son fonctionnement. Le CD donne le feu vert à Wilfried pour exclure les contrevenants de la liste de diffusion. Wilfried fera un dernier mail pour rappeler les consignes et procédera à l'exclusion des pilotes indélébiles.

## 13. Mise à jour du site Web

Pierre COTTIN signale que la composition du CD n'est pas à jour et qu'il manque des photos de certains biplaceurs Wil fera le nécessaire.

## Pas de question diverse

PS: En guise de préparation du règlement interne de CVL à venir, un point (non exhaustif) est fait ci-dessous afin de clarifier la situation suite à la polémique survenue en milieu d'année à propos de l'activité biplace.

Rappel:

Les biplaces CVL (avec le matériel CVL) sont sous la responsabilité du président. Celui-ci est par conséquent libre de juger avec le CD si un pilote sera suffisamment fiable et prudent pour s'engager dans cette activité en tant que pilote de biplace CVL. Par conséquent tout pilote CVL qui s'engage dans la formation dans le but de réaliser des vols biplaces pour CVL doit demander l'accord du CD. S'il obtient l'accord, il bénéficie dès lors d'un soutien financier dont les modalités sont listées ci-après:

- Préfo: pas de participation
- Q-Bi: Remboursement du règlement du stage sous réserve de l'obtention de la qualif
- Frais supplémentaires annuels de la licence par rapport à la simple licence volant: Remboursement sous réserve de réaliser au minimum 3 biplaces "payants" pour CVL. Ce quota passe à 5 à partir de 2017 (cf point 8c).

La liste des pilotes biplaces agréés de CVL est établie par le CD et tous les pilotes doivent respecter les

règles sous réserve de perdre l'agrément et donc l'accès au matériel, à savoir

- mettre scrupuleusement à jour les carnets de vols après chaque journée d'utilisation
- le matériel est actuellement réparti chez certains pilotes (préféré au stockage au camp Maneyrol). Cela implique que les pilotes qui ont un biplace chez eux vérifient que les fiches biplaces sur le google drive CVL sont à jour et ils communiquent autant que nécessaire avec les autres pilotes bi-placeurs pour faire en sorte que le matériel soit sur les sites de vol à la disposition des pilotes agréés présents.

Une charte signée par les pilotes agréés sera établie.

Octeville, le 25 septembre 2016

Richard DEHAIES, président de Cotentin Vol Libre,

Bruno Fiévet, secrétaire

